

**MUZIONI**  
**(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)**

- **DIPUSITATA DA :** U GRUPPU « **SOLCU NAZIUNALISTU** »
- **UGHJETTU :** Levée du secret-défense concernant le crash de la caravelle Ajaccio-Nice du 11 septembre 1968.

---

**VU** la délibération N° 18/414 de l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2018, portant adoption d'une motion demandant la levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle, votée à l'unanimité,

**VU** la délibération N° 21/170 de l'Assemblée de Corse en date du 1er octobre 2021, portant adoption d'une motion demandant la levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle, votée à l'unanimité,

**VU** le courrier en date du 4 juin 1970 de Michel Debré en sa qualité de Ministre d'État chargé de la Défense nationale, évoquant des « rumeurs » et qui affirmait sur un ton péremptoire que « *les armées n'ont aucune part de responsabilité dans la disparition de la Caravelle* »,

**VU** le courrier de monsieur Patrick Strozda directeur de cabinet d'Emmanuel Macron en date du 24 août 2021 indiquant que « *le Président de la République est attentif et pleinement conscient de connaître les circonstances en acte du drame* » et précise « la déclassification « *au carton* » de documents de plus de 50

ans couverts par le secret de la défense nationale valant pour cet accident est déjà appliquée,

**VU** le mutisme étatique depuis le 11 septembre 1968,

**VU** l'urgence,

**CONSIDÉRANT** que les mots ne suffisent plus,

**CONSIDÉRANT** que le 11 septembre 1968 à 9h34, la caravelle Ajaccio-Nice sombrait en Méditerranée, emportant la vie de 95 personnes, dont 13 enfants,

**CONSIDÉRANT** les derniers mots du pilote : « *On a le feu à bord. On va se cracher si ça continue.* »,

**CONSIDÉRANT** qu'un faisceau d'indices, d'éléments et de témoignages recueillis depuis lors, laisse penser qu'un tir de missile militaire est à l'origine de ce drame,

**CONSIDÉRANT** que depuis cette date et malgré le travail acharné de l'association des familles de victimes pour connaître la vérité, aucun gouvernement n'a montré une réelle volonté de faire la lumière sur les faits,

**CONSIDÉRANT** qu'il appert des investigations et du mépris affiché par l'État que ce silence relève de la raison d'État, au prétexte de laquelle l'appareil d'État s'octroie le pouvoir d'agir en dehors du Droit,

**CONSIDÉRANT** l'impérieuse nécessité de « *raisonner la raison d'État* » selon la formule du Professeur Delmas-Marty.

## **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA**

**SOUTIENT** fraternellement les familles des 95 victimes de la caravelle,  
endeuillées depuis 54 ans,

**RÉITÈRE** la nécessité absolue de saisir le président de la République pour lui  
demander de solliciter le Ministre des Armées en vue d'ordonner la levée du secret-  
défense dans ce dossier.